

Aide-soignant et auxiliaire de puériculture

Informations sur le concours

Publié le :	11-07-2025
Filière :	Filière soins
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	2
Date du concours :	30-10-2025
A propos du poste :	
Peuvent faire acte de candidature :	

Les candidats titulaires de l'un des diplômes mentionnés à l'article L. 4391-1 du code de la santé publique :

- Du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- Du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ;
- Du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

Nature du concours : concours sur titre

Nombre de postes : 2 emplois d'auxiliaires de puériculture pour pourvoir deux postes vacants dans l'établissement, dont :

- 2 postes à la Pouponnière de Saint Nicolas d'Aliermont

Les fonctions :

Les auxiliaires de puériculture collaborent aux soins infirmiers. Rattaché au responsable de l'unité accueillant 12 enfants âgés de 0 à 3 ans et dans le respect des ratios d'encadrement réglementaires, l'auxiliaire de puériculture assure un rôle clé dans l'accueil, les soins et l'accompagnement des enfants placés sous protection administrative, sur décision du juge.

Composition du jury :

Le jury est composé comme suit :

-

Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président ;

- Un Praticien Hospitalier ;
- Cadre de Santé ;

Epreuve : Le concours sur titre est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la branche pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique et aussi par branche lorsque le concours est ouvert pour les deux branches.

Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation, son parcours et son projet professionnels, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois concerné. (Durée : 20 minutes).

Un candidat ne peut être déclaré admis si la note obtenue à l'épreuve est inférieure à 10 sur 20

Clôture des inscriptions : La clôture des inscriptions est fixée au 30 septembre 2025.

Date du concours : Le 30 octobre 2025.

Constitution du dossier : en 4 exemplaires en envoi recommandé ou remis en mains propres :

- Une demande d'admission à concourir établie sous la forme d'une lettre de motivation détaillée mettant en relation sa formation, son parcours professionnel et les postes ouverts au concours, et dans laquelle le candidat pourra indiquer l'ordre de préférence quant à son affectation éventuelle ;
- Un curriculum vitae détaillé établi mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

- Les titres de formation, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné aux articles 4 des décrets du 4 février 2014 susvisé, dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

A la réception du dossier de candidature, le service GPMC/Carrières de l'établissement établira :

- Un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (Bulletin n° 2).

Les candidatures doivent être adressées en quatre exemplaires (le cachet de la poste faisant foi) en envoi recommandé avec avis de réception postale, au plus tard le 30 septembre 2025 minuit, à Madame la Directrice Générale de l'Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion -CS 10004- 76380 CANTELEU ou remis en mains propres, contre récépissé.

Informations sur l'établissement

Nom : IDEFHI
Ville : 76380 Canteleu
Site Web : <http://www.idefhi.fr/>

Pour candidater

Date limite de candidature : 30-09-2025

Conditions de candidature :

Les candidats titulaires de l'un des diplômes mentionnés à l'article L. 4391-1 du code de la santé publique :

- Du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- Du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ;
- Du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

Pièces à fournir :

Constitution du dossier : en 4 exemplaires en envoi recommandé ou remis en mains propres :

- Une demande d'admission à concourir établie sous la forme d'une lettre de motivation détaillée mettant en relation sa formation, son parcours professionnel et les postes ouverts au concours, et dans laquelle le candidat pourra indiquer l'ordre de préférence quant à son affectation éventuelle ;
- Un curriculum vitae détaillé établi mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- Les titres de formation, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné aux articles 4 des décrets du 4 février 2014 susvisé, dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;

- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

Mail pour l'envoi des candidatures :

zoe.remoussin@idefhi.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

38 Route de Sahurs - CS 10004

76380 CANTELEU